

L'autopartage en entreprise



Par Claudine Alves | Jeudi 19 Mars 2009

L'autopartage fait son entrée dans le milieu professionnel. Encouragé par la mairie de Paris et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ce système de location de courte durée en libre service séduit de plus en plus d'entreprises. Ecologiquement correcte, cette initiative leur permet surtout de faire des économies : fini les frais de taxis ou les voitures de fonction ! Découverte de Carbox.

L'autopartage pour entreprise

La baisse du pouvoir d'achat et le souci environnemental ont donné naissance à de nouveaux modes de déplacements qui tendent à une utilisation plus raisonnée de la voiture. Parmi eux, la location en autopartage connaît un développement croissant. Contrairement aux agences, ce mode de location sur de courtes durées met à disposition les véhicules dans des stations en accès libre. La mairie de Paris a même créé son propre label afin de soutenir les initiatives qui offrent un service accessible et écologique, puisque [les véhicules sélectionnés ne doivent pas émettre plus de 140 g de CO2 par kilomètre](#) (ce chiffre passera à 120 g/km en 2010).

« Pour que l'autopartage séduise le grand public, il faut proposer un maillage important des centres urbains » nous confie Alexandre Crosby l'un des fondateurs de la société Carbox, labellisée « Autopartage Paris ». Mais pour y parvenir, il faut des moyens importants, comme [le projet Autolib' de la ville de Paris](#). A l'instar du Vélib', l'Autolib' permettra de prendre son véhicule à une station pour le redéposer à une autre. Il faudra toutefois attendre 2010 au moins pour sa mise en fonction. En attendant, Carbox a trouvé la solution pour intéresser le grand public à l'autopartage : l'apporter directement sur leur lieu de travail !

Concrètement, l'entreprise intéressée souscrit un abonnement selon le nombre de voitures, modèle ou même équipements, qu'elle estime nécessaires. Carbox apporte alors les voitures directement sur le parking de l'entreprise. Les salariés s'inscrivent et n'ont plus qu'à réserver

leur véhicule sur Internet. *« L'autopartage fonctionne finalement mieux en entreprise, nous confie M. Crosby, puisque les salariés vont l'utiliser comme une voiture de fonction, et pas seulement pour les sorties le soir ou le week-end. Ainsi même en journée, les voitures sont utilisées, ce qui n'est pas toujours le cas avec une offre dédiée aux particuliers ».*

La fin de la voiture de fonction ?

Car c'est bien l'avantage du service. Les salariés peuvent utiliser les véhicules aussi bien pour un rendez-vous professionnel (qui sera alors payé par l'entreprise) que pour leur usage personnel. *« Pour les déplacements professionnels, les trajets sont facturés 3,50 euros de l'heure et 0,25 euros du kilomètre. Par exemple, pour un rendez-vous en Ile-de-France, soit 4h et 30 km, la location revient à 20 euros environ. »* Car le but est de proposer des prix attractifs par rapport à la concurrence des taxis, qui sont en général 50 à 70 % plus chers. *« Pour une utilisation privée, un week-end par exemple (du vendredi soir au lundi matin), et environ 100 km, il faut compter 50 euros environ ».* Tous les tarifs du package comprennent l'assurance, l'essence et l'entretien et même le dépannage.

Fiat 500, BMW Mini et Citroën C3 composent le gros de la flotte des véhicules de Carbox qui doit répondre à une contrainte encore plus stricte que celle du label parisien : 120g de CO2 par kilomètre maxi pour chaque véhicule mis à disposition. *« Si l'offre de véhicules était assez réduite au départ, elle s'élargit aujourd'hui à certaines versions de BMW Serie 1 ou Audi A3. »* Mais pas de Toyota Prius ? : *« On ne propose que des véhicules compacts. Même si elles sont hybrides, les berlines et familiales ne nous semblent pas pertinentes pour un usage urbain. Par contre, on attend avec impatience la commercialisation de petites autos hybrides ou électriques! »*

D'ici là, Carbox compte pousser plus loin la démarche, en proposant très bientôt des « packs » de services. *« Pour que les salariés abandonnent leur voiture de fonction sans regret, il faut leur proposer des solutions mêlant par exemple voiture en autopartage et transports en commun ».* Une initiative en plein dans la tendance initiée par le Grenelle de l'environnement.